

Conventions de nommage et de structure des nomenclatures et des tables

Nomenclatures des objets de santé (NOS)
27/10/2016 - Version 1.3

Historique du document			
Version	Date	Auteur	Commentaires
V 1.0	09/12/2015	PUSC	Première version
V 1.1	18/12/2015	PUSC	Changement de la séquence des attributs dans l'entête des fichiers. L'attribut <URL fichier> est placé avant les dates.
V 1.2	06/09/2016	PUSC	Suppression des notions de table de transcodage (TRA) et de table de correspondance au profit de l'appellation table d'association (ASS). Mise à jour des exemples des tables d'associations.
V 1.3	27/10/2016	PUSC	Suppression de la table de gestion GES dont l'usage est interne à l'ASIP Santé

Sommaire

1	Contexte	3
1.1	Le modèle des objets de santé (MOS).....	3
1.2	Types de données et nomenclatures	3
2	Objet : Les nomenclatures des objets de santé (NOS)	4
3	Objectif : Cohérence des nomenclatures et tables	5
3.1	Nomenclatures TRE et JDV	5
3.1.1	Terminologie de référence (TRE).....	5
3.1.2	Exemple de constitution d'une TRE.....	5
3.1.3	Jeu de valeurs (JDV) – "value set" en anglais	6
3.1.4	Exemple de constitution d'un jeu de valeurs	6
3.2	Tables d'association (ASS)	7
3.3	Table de gestion des nomenclatures PUB.....	7
4	Nommage des fichiers	8
4.1	Structure des noms des fichiers	8
4.2	Types de fichiers	9
4.2.1	Fichiers au format texte	9
4.2.2	Fichiers au format XML.....	9
5	Structure des fichiers contenant des nomenclatures et des tables	10
5.1	Généralités	10
5.2	Structure commune des fichiers	10
5.2.1	Contenu des 2 premières lignes des entêtes des fichiers	11
5.3	Structure du fichier contenant la table de gestion PUB.....	12
5.3.1	Exemple fichier PUB	13
5.4	Structure des fichiers contenant des nomenclatures TRE et JDV	14
5.4.1	Exemple fichier TRE	15
5.4.2	Exemple fichier JDV	15
5.5	Structure des fichiers contenant des tables d'association ASS	16
5.5.1	Exemple de fichier ASS	17
5.5.2	Exemple de fichier ASS, cas particulier d'un transcodage d'une TRE vers une autre TRE.....	17
6	Annexe - Définition du jeu de caractères autorisés	18

1 Contexte

1.1 Le modèle des objets de santé (MOS)

L'ASIP Santé assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs systèmes d'information (systèmes CPS, RPPS, etc.), manipulant ou gérant des données de description des professionnels et des structures de santé, indispensables pour le partage et l'échange des données de santé.

Pour réduire les différences entre l'ensemble des systèmes qu'elle gère et participer à l'effort d'urbanisation sectorielle, l'ASIP Santé a décidé de décrire les informations traitées dans ces référentiels, de façon homogène et neutre vis-à-vis des technologies. Le modèle des objets de santé (MOS) renferme cette description commune et mutualisée, permettant à chacun de partager la même compréhension de l'objet manipulé, indépendamment du référentiel d'où provient cette information.

Mi-2013, l'ASIP Santé a publié une première version de nomenclatures des acteurs de santé (NAS) et le modèle de données de ces acteurs enregistrés dans le RPPS.

Durant deux ans, ces travaux ont été enrichis au sein de l'ASIP Santé avec les autorités d'enregistrement du RPPS et dans le cadre de projets, notamment le projet portant sur les échanges entre répertoires opérationnels des ressources (ROR). Ces travaux ont abouti à la construction d'une première version du MOS comprenant la description des objets suivants : professionnels de santé, patients, structures, organisations internes des établissements, dispositifs d'authentification attribués aux personnes physiques et morales, accords, objets communs aux domaines (adresses, etc.).

Le MOS est une représentation documentée des objets de santé. Cela signifie que toutes les caractéristiques du modèle sont documentées par au moins un nom, une définition, des cardinalités et un type.

Le MOS est une représentation structurée des objets de santé. Cela signifie que les objets partageant les mêmes propriétés sont regroupés dans des classes. Par exemple, la classe **Adresse** rassemble notamment les propriétés suivantes : un "numéro", un "type de voie", un "nom de voie", un "code postal", une "ville", etc.

1.2 Types de données et nomenclatures

Chaque propriété ou attribut d'une classe du MOS a un type de données, c'est-à-dire un domaine de valeurs auquel appartiennent les instances de cet attribut. Par exemple, dans la classe **PersonnePhysique**, le type de données de l'attribut :

- **nomFamille** (nom de famille de la personne) est un "Texte", c'est-à-dire une chaîne de caractères,
- **dateNaissance** (date de naissance de la personne) est une "Date", cela signifie que les instances de **dateNaissance** ont un format de type date, comme par exemple "JJ/MM/AAAA".

Par ailleurs, le type de données "Code" est octroyé aux attributs d'une classe dont les valeurs sont codifiées. Par exemple, dans la classe **ExerciceProfessionnel**, le type de données de l'attribut **profession** est un "code", c'est-à-dire une chaîne de caractères qui, pour des raisons de taille minimale ou d'indépendance au langage, représente un texte. Par exemple, le code "10" représente la profession "Médecin", le code "21" celle de "Pharmacien", le code "50" celle de "Sage-femme", etc.

Ces codes et leur signification sont énumérés dans une nomenclature, appelée aussi liste de codes. L'attribut **profession** de la classe **ExerciceProfessionnel** est ainsi associé à la nomenclature des Professions.

Dans le MOS, tous les attributs des objets de santé dont les valeurs sont codifiées, sont associés à une nomenclature.

2 Objet :

Les nomenclatures des objets de santé (NOS)

Les nomenclatures des objets de santé (NOS) remplacent la nomenclature des acteurs de santé (NAS). Depuis sa publication en septembre 2013, la NAS avait gardé un périmètre circonscrit aux acteurs de santé.

Le périmètre des NOS couvre les nomenclatures et les tables d'association suivantes :

- nomenclatures associées à tous les attributs du modèle des objets de santé (MOS) dont les valeurs sont codifiées ;
- nomenclatures et tables des systèmes ou domaines suivants :
 - RPPS, pour les nomenclatures spécifiques à des objets de son périmètre ;
 - SI-CPS, pour les nomenclatures spécifiques à la carte CPS et aux certificats des IGC de l'ASIP Santé, y compris les nomenclatures ADELI et leurs tables de transcodage vers RPPS (ces dernières sont en cours de migration vers les nomenclatures RPPS) ;
 - cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé (CI-SIS) pour les nomenclatures créées par l'ASIP Santé pour les besoins des volets techniques ; l'ASIP Santé publiera, dans un second temps, les nomenclatures incluant la SNOMED 3.5, pour les besoins des volets de contenus ;
 - Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR).

Les nomenclatures des objets de santé (NOS) seront utilisées pour les prochaines versions des web services exposés par l'ASIP Santé, tels que les services de publication d'annuaire. A ce titre, la nomenclature des acteurs de santé (NAS) demeure opérationnelle jusqu'à la fin du processus de migration.

3 Objectif :

Cohérence des nomenclatures et tables

La publication de ces nomenclatures et de ces tables, provenant de sources différentes, nécessite un effort de cohérence. Cet effort se traduit en adoptant pour chacune de ces listes de codes, une convention de nommage et une structure uniques et homogènes pour ces fichiers au format texte.

3.1 Nomenclatures TRE et JDV

Les nomenclatures ou listes de codes gérées à l'ASIP Santé se déclinent selon les types suivants.

3.1.1 Terminologie de référence (TRE)

Une terminologie de référence est une nomenclature maintenue par une organisation identifiée. Cette nomenclature officielle est créée et maintenue soit par l'ASIP Santé qui en est propriétaire, soit par une organisation externe à l'ASIP Santé. Dans ce deuxième cas, l'ASIP Santé recopie cette terminologie, la formate et la renomme selon les conventions de nommage et de structure, pour l'intégrer dans ses systèmes.

Les règles suivantes s'appliquent à toutes les TRE, quelle que soit leur origine, interne ou externe à l'ASIP Santé :

- tous les codes sont maintenus dans le temps, cela signifie que chaque code a son propre cycle de vie formalisé par une date de début et de fin de validité ;
- un code ne peut pas être supprimé ;
- il est possible d'amender le libellé d'un code pour en préciser sa signification.

3.1.2 Exemple de constitution d'une TRE

Un extrait du corps du fichier "TRE_R02-SecteurActivite" contenant les codes SA01 à SA05 est présenté en Figure 1.

1. TRE_R02-SecteurActivite : OID 1.2.250.1.71.4.2.4
1.2.250.1.71.4.2.4;SA01;Etablissement Public de santé;Etab. Pub. Santé;Etablissement Public de santé;20070725150444;;20080228000000
1.2.250.1.71.4.2.4;SA02;Hôpital militaire du Service de Santé des Armées;Hôpitaux militaires;Hôpitaux militaires;20070725150444;;20080228000000
1.2.250.1.71.4.2.4;SA03;Etablissement Privé PSPH;PSPH;Etab. Privé PSPH;20070725150444;;20080228000000
1.2.250.1.71.4.2.4;SA04;Etablissement Privé Non PSPH;Non PSPH;Etab. Privé Non PSPH;20070725150444;;20080228000000
1.2.250.1.71.4.2.4;SA05;Centre de santé;Centre de santé;Centres de santé;20070725150444;;20080228000000
Etc.

Figure 1 : Terminologie de référence "TRE_R02-SecteurActivite" (extrait)

3.1.3 Jeu de valeurs (JDV) – "value set" en anglais

Un jeu de valeurs est une nomenclature constituée de codes extraits d'une ou plusieurs TRE. Un jeu de valeurs est créé à des fins applicatives.

La règle suivante doit être observée lors de la gestion et la maintenance des JDV : toute mise à jour d'un code d'une TRE repris dans un JDV entraîne la mise à jour de ce JDV.

3.1.4 Exemple de constitution d'un jeu de valeurs

Dans l'exemple de la Figure 2, le jeu de valeurs utilisé dans le cadre d'interopérabilité "JDV_J02-XdsHealthcareFacilityTypeCode-CISIS" (type d'établissement et expression personnelle du patient) est constitué d'enregistrements provenant des deux terminologies de référence suivantes :

- "TRE_R02-SecteurActivite" pour les codes SA01, SA02, SA03, SA04, SA05, etc.
- "TRE_A00-ProducteurDocumentNonPS" pour le code EXP_PATIENT.

Comme le montre l'exemple, l'OID d'un code d'un JDV n'est pas celui du JDV mais celui de la TRE dont il provient.

En effet, dans le "JDV_J02-XdsHealthcareFacilityTypeCode-CISIS", dont l'OID est **1.2.250.1.213.1.1.5.3**, l'OID du code :

- "SA01" est l'OID **1.2.250.1.71.4.2.4** de la "TRE_R02-SecteurActivite" ;
- "EXP_PATIENT" est l'OID **1.2.250.1.213.1.1.4.6** de la "TRE_A00-ProducteurDocumentNonPS".

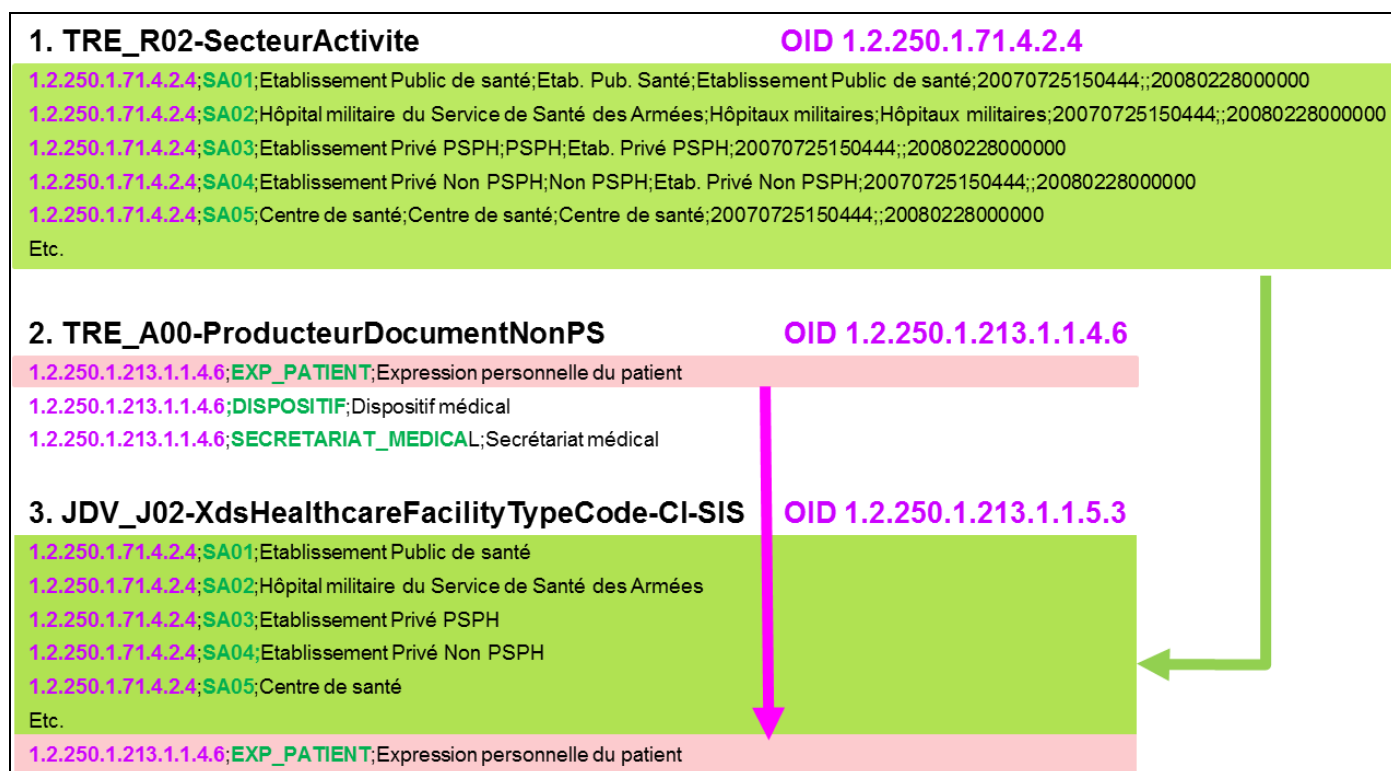


Figure 2 : Jeu de valeurs "JDV_J02-XdsHealthcareFacilityTypeCode-CISIS" élaboré à partir de deux TRE (extraits)

3.2 Tables d'association (ASS)

Une table d'association (ASS) contient des lignes qui associent des codes issus d'au moins deux TRE.

Chaque table a une règle d'interprétation associée qui définit pour les applications qui l'utilisent, les modalités d'exploitation.

Voir l'exemple d'une table d'association dans le paragraphe 5.5.1 « Exemple de fichier ASS ».

Il existe le cas particulier d'une table de transcodage associant deux TRE, en général.

La règle d'interprétation spécifie comment effectuer le transcodage et si celui-ci est unidirectionnel ou bijectif.

Par convention, le nom d'un fichier de transcodage commence par « Transco » et, si le transcodage est unidirectionnel, le nom du fichier indique le sens du transcodage (de gauche à droite).

Par exemple, la codification des secteurs d'activité ADELI est remplacée par la codification des secteurs d'activité RPPS. Cette migration nécessite de créer une table associant les codes de l'ancienne nomenclature à ceux de la nouvelle.

La table de transcodage ASS_X02-TranscoSectActADELI-SectAct.tabs contient les codes des TRE suivantes :

- TRE_G19-SecteurActiviteADELI « Secteur d'activité ADELI »
- TRE_R02-SecteurActivite « Secteur d'activité » (nomenclature RPPS)

La règle d'interprétation indique pour chaque code du secteur d'activité ADELI, le code du secteur d'activité RPPS correspondant.

La table d'association ADELI-RPPS permet, par exemple, de transcoder :

- le code ADELI "10" de la TRE_G19-SecteurActiviteADELI en code "SA01" de la TRE_R02-SecteurActivite,
- le code ADELI "11" de la TRE_G19-SecteurActiviteADELI en code "SA02" de la TRE_R02-SecteurActivite,
- etc.

Voir l'exemple dans le paragraphe 5.5.2 « Exemple de fichier ASS, cas particulier d'un transcodage d'une TRE vers une autre TRE ».

3.3 Table de gestion des nomenclatures PUB

La table de gestion PUB, identifiée par un OID, liste les nomenclatures et les tables d'association publiées par l'ASIP Santé.

4 Nommage des fichiers

4.1 Structure des noms des fichiers

Afin de faciliter leur gestion, les noms des fichiers (nomenclatures et tables) suivent la convention suivante :

<Préfixe>_<NomNomenclature ou NomTable>_<Suffixe>

- **Préfixe** : obligatoire, prend une des valeurs suivantes : TRE, JDV, ASS ou PUB ;
- **Séparateur** " _ " ;
- **NomNomenclature ou NomTable** : obligatoire, indique le nom de la nomenclature ou de la table ; ce nom suit les conventions de nommage suivantes :
 - écrit en "UpperCamelCase", autant que possible au singulier ;
 - articles, propositions, accents, etc. sont retirés ;
 - constitué d'un code optionnel, suivi du caractère "-" et d'une désignation obligatoire, par exemple "G15-ProfessionSante", suivi optionnellement du caractère "-" et de toute autre information relative à la nomenclature (par exemple, le contexte applicatif d'un JDV) ;
- **Séparateur** " _ " et **Suffixe** : non utilisés pour l'instant mais le suffixe pourra être utile si un autre concept s'avérait nécessaire pour décrire une nomenclature ou une table.

La version (date de dernière mise à jour du fichier) ne figure pas dans le nom du fichier mais est enregistrée dans le fichier lui-même (2^{ème} ligne d'entête) ainsi que dans la table de gestion.

Remarque, dans le cas d'une table d'association exprimant un transcodage unidirectionnel, le nom doit indiquer le sens du transcodage, voir exemple ci-dessous.

Exemples de noms

- Terminologie de référence :
 - TRE_G15-ProfessionSante;
- Jeu de valeurs :
 - JDV_J02-XdsHealthcareFacilityTypeCode-CISIS;
- Table d'association (fictive) spécifiant des liens entre les codes des secteurs d'activité, les codes des types d'activité et les codes des professions autorisées dans ces secteurs:
 - ASS_Axx-SecteurActivite-TypeActivite-Profession ;
- Table d'association pour le transcodage des secteurs d'activité ADELI vers les secteurs d'activité RPPS :
 - ASS_X02-TranscoSectActADELI-SectAct ;
Comme ce transcodage est unidirectionnel, le nom du fichier indique le sens du transcodage "Secteur d'activité ADELI vers secteur d'activité RPPS" ;
- Table de gestion des nomenclatures et des tables d'association publiques:
 - PUB_NomenclatureTable.

4.2 Types de fichiers

4.2.1 Fichiers au format texte

L'extension « **.tabs** » est désormais allouée à tous les fichiers au format texte des nomenclatures et des tables, leurs données sont séparées par des ";".

4.2.2 Fichiers au format XML

A terme, les nomenclatures et les tables seront aussi générées en XML, dialecte Sharing Value Set (SVS) ¹.

Ces fichiers ont « **.xml** » pour extension.

¹ http://wiki.ihe.net/index.php?title=Sharing_Value_Sets

5 Structure des fichiers contenant des nomenclatures et des tables

5.1 Généralités

Les fichiers des nomenclatures et des tables sont directement exploitables par un système d'information. Toutefois s'ils sont exploités par un tableur, notamment MS-Excel, leurs contenus peuvent être altérés, surtout en ce qui concerne les champs qui contiennent des dates ou des codes numériques commençant par des "zéros" ou avec des valeurs élevées. Dans ce cas, le tableur risque de fausser les données si le format de la cellule n'est pas de type "texte" (par exemple la date « 20101104000000 » devient « 2,010011E+13 »).

Les fichiers au format texte respectent les conventions suivantes :

- Les champs sont séparés par le caractère ";".
Les espaces avant et après les séparateurs sont interdits.
Sauf en cas d'absence du dernier champ, il n'y a pas de séparateur à la fin d'une ligne.
Les éventuels espaces en fin de ligne doivent être ignorés.
- Les fichiers peuvent contenir des champs vides ; il n'y a alors aucun caractère entre deux séparateurs ou derrière le dernier séparateur.
- Pas de ligne vide mais seulement un retour de ligne à la fin du fichier.²
- Les fichiers texte respectent la norme ISO 8859-1 - Latin alphabet n° 1.
Cf. § 6 Annexe - Définition du jeu de caractères autorisés.
- Les dates sont toujours en UTC au format texte "AAAAMMJJhhmmss".

Pour faciliter leur lecture et gestion, les lignes des corps des fichiers sont triées selon les critères suivants :

- Critère niveau 1 : si la première colonne contient un OID, trier la colonne des OID en ordre croissant ;
- Critère niveau 2 : trier la colonne des codes en ordre croissant.

5.2 Structure commune des fichiers

Chaque fichier est constitué :

- d'un entête de 3 lignes :
 - Ligne 1 : descripteurs des attributs du fichier.
 - Ligne 2 : attributs du fichier dans l'ordre des descripteurs spécifiés en ligne 1.
 - Ligne 3 : descripteurs des colonnes du corps du fichier.
- d'un corps :
 - Une ligne avec des champs dans l'ordre des descripteurs spécifiés en ligne 3.

Les structures des lignes 1 et 2 sont identiques pour tous les fichiers.

Chaque application doit analyser les lignes 1 et 3 de l'entête avant d'interpréter les valeurs des lignes 2 et des colonnes du corps du fichier.

² Les éventuelles lignes vides à la fin du fichier doivent être ignorées lors de l'exploitation d'une table ou d'une nomenclature.

5.2.1 Contenu des 2 premières lignes des entêtes des fichiers

La première ligne à la structure suivante :

<OID>;<Type fichier>;<Nom fichier>;<Description>;<URL fichier>;<Date valid>;<Date fin>;<Date MàJ>

Elle spécifie et ordonne les attributs du fichier qui sont contenus dans la deuxième ligne.

La signification des attributs est la suivante :

- OID :** Obligatoire, identifiant unique de la table de gestion PUB, de la nomenclature (TRE ou JDV) ou de la table d'association (ASS) ;
- Type fichier :** Obligatoire, type de table de gestion, de nomenclature ou de table d'association (PUB, TRE, JDV, ASS) ;
- Nom fichier :** Obligatoire, nom du fichier de la table de gestion, de la nomenclature ou de la table d'association ;
- Description :** Obligatoire, description de la table de gestion, de la nomenclature ou de la table d'association;
Dans le cas des nomenclatures (TRE et JDV), il est recommandé aux applications terrain, lors de l'affichage du libellé d'un code, de faire précéder ce libellé par cette description.
Ex. L'attribut "Description" de la TRE_R02-SecteurActivite.tabs est « Secteur d'activité ». Il est alors recommandé que toutes les applications affichent de façon homogène pour le code SA01 : « **Secteur d'activité : Etablissement Public de santé** ».
- URL fichier :** Obligatoire, localisation de la table de gestion, de la nomenclature ou de la table d'association ;
- Date valid :** Obligatoire, date (UTC) de validation la table de gestion, correspondant à la date à partir de laquelle la nomenclature ou la table a été mise en opération, cette date est invariante ;
- Date fin :** Optionnelle, date (UTC) à partir de laquelle la table de gestion, la nomenclature ou la table est obsolète ;
- Date MàJ :** Obligatoire, date (UTC) de dernière mise à jour d'un élément (entête ou corps du fichier) de la table de gestion, de la nomenclature ou de la table d'association; elle répond aux exigences suivantes :
- elle prend par défaut la valeur de la date de mise en opération (Date valid) ;
 - elle prend la valeur de la date d'obsolescence (Date fin), quand la nomenclature ou table est obsolète.

5.3 Structure du fichier contenant la table de gestion PUB

Le fichier contenant la table de gestion PUB est d'abord constitué des trois lignes d'entête suivantes :

- la première ligne dont le contenu est défini dans le § 5.2.1 contient les descripteurs des attributs du fichier ;
- la seconde contient les attributs du fichier dans l'ordre des descripteurs spécifiés en ligne 1 ;
- la troisième contient les descripteurs des colonnes du corps du fichier (voir Figure 3).

Chaque application doit analyser les lignes 1 et 3 de l'entête avant d'interpréter les valeurs des lignes 2 et des colonnes du corps du fichier.

```
<OID>;<Type fichier>;<Nom fichier>;<Description>;<URL fichier>;<Date valid>;<Date fin>;<Date MàJ>
```

Figure 3 : Entête : Contenu de la troisième ligne du fichier PUB

La signification des colonnes du corps du fichier de la table de gestion est la suivante :

- OID :** Obligatoire, identifiant unique de la nomenclature (TRE ou JDV) ou de la table d'association (ASS);
- Type fichier:** Obligatoire, type de nomenclature ou de table d'association (TRE, JDV, ASS) ;
- Nom fichier :** Obligatoire, nom du fichier de la nomenclature ou de la table ;
- Description :** Obligatoire, description de la nomenclature ou de la table ;
- URL fichier :** Obligatoire, localisation de la nomenclature ou de la table; les fichiers publics sont en accès libre dans un répertoire public avec un URL à déterminer : #URL public#\<nom de fichier> ;
- Date valid :** Obligatoire, date (UTC) de validation de la nomenclature ou de la table à partir de laquelle la nomenclature ou la table a été mise en opération, cette date est invariante ;
- Date fin :** Optionnelle, date (UTC) à partir de laquelle la nomenclature ou la table est obsolète ;
- Date MàJ :** Obligatoire, date (UTC) de dernière mise à jour d'un élément (dans l'entête ou le corps) de la nomenclature ou de la table ; elle répond aux exigences suivantes :
- elle prend par défaut la valeur de la date de validation (Date valid) ;
 - elle prend la valeur de la date de fin (Date fin), quand la nomenclature ou table est obsolète.

5.3.1 Exemple fichier PUB

L'exemple suivant représente le contenu du fichier « PUB_NomenclatureTable ».

Les lignes d'entête sont en rouge, les lignes du corps du fichier sont en bleu.

```
<OID>;<Type fichier>;<Nom fichier>;<Description>;<URL fichier>;<Date valid>;<Date fin>;<Date MàJ>  
1.2.250.1.213.1.1.6.2;PUB;PUB_NomenclatureTable.tabs;Liste des fichiers publics;#URL public#/PUB_NomenclatureTable.tabs;20130325082522;;20130325082522  
<OID>;<Type fichier>;<Nom fichier>;<Description>;<URL fichier>;<Date valid>;<Date fin>;<Date MàJ>  
1.2.250.1.71.1.2.7;TRE;TRE_G15-ProfessionSante.tabs;Profession;#URL public#/TRE_G15-ProfessionSante.tabs;20121006140455;;20121006140455  
1.2.250.1.71.1.2.26;ASS;ASS_X02-TranscoSectActADELI-SectAct.tabs;Transco Secteur d'activité ADELI vers Secteur d'activité;#URL public#/ASS_X02-TranscoSectActADELI-SectAct.tabs;20141008000000;;20141008000000  
...
```

5.4 Structure des fichiers contenant des nomenclatures TRE et JDV

Les fichiers des nomenclatures TRE et JDV sont d'abord constitués des trois lignes d'entête suivantes :

- la première contient les descripteurs des attributs du fichier ;
- la seconde contient les attributs du fichier dans l'ordre des descripteurs spécifiés en ligne 1 ;
- la troisième contient les descripteurs des colonnes du corps du fichier (voir Figure 4 et Figure 5).

Chaque application doit analyser les lignes 1 et 3 de l'entête avant d'interpréter les valeurs de la ligne 2 et des colonnes du corps du fichier.

```
<OID>;<Code>;<Libellé adapté>;<Libellé court>;<Libellé long>;<Date valid>;<Date fin>;<Date MàJ>
```

Figure 4 : Entête : Contenu de la troisième ligne des fichiers TRE

```
<OID>;<Code>;<Libellé>
```

Figure 5 : Entête : Contenu de la troisième ligne des fichiers JDV

La signification des colonnes du corps du fichier des nomenclatures est la suivante :

OID : Obligatoire, identifiant unique de la terminologie de référence dont provient le code ; dans le cas des jeux de valeurs, cet OID est celui de la TRE d'origine du code;

Code : Obligatoire, code de la nomenclature ;

Libellé adapté : Optionnel, libellé initial (libellé long) du code adapté par l'ASIP Santé ; ce libellé est créé pour répondre aux exigences suivantes :

- il doit être compréhensif pour le grand public ; cette adaptation est faite en veillant à ne pas changer le sens du libellé initial (libellé long) qui a été défini par la source du concept codé (FINESS, Ordres, etc.) ;
- il est au singulier et commence par une majuscule, la suite est en minuscules, sauf pour les abréviations et les noms propres ;
- il respecte les règles d'accentuation;
- pas d'accents sur les majuscules à l'exception des cas où l'autorité d'enregistrement de la nomenclature les utilise.

Libellé court : Obligatoire, libellé court du code ;

Libellé long : Obligatoire, libellé long du code ;

- Libellé :** Obligatoire, libellé du code dans un jeu de valeurs, le libellé peut être un libellé adapté, court ou long du fichier TRE d'origine; Le choix de ce libellé se fait selon le contexte applicatif ;
- Date valid :** Obligatoire, date (UTC) à partir de laquelle le code est opérationnel ;
- Date fin :** Optionnel, date (UTC) à partir de laquelle le code est obsolète ;
- Date MàJ :** Obligatoire, date (UTC) de dernière mise à jour des attributs du code ; elle répond aux exigences suivantes :
- elle prend par défaut la valeur de la date de validation (Date valid) ;
 - elle est mise à jour uniquement en cas modification d'un des textes des libellés ou d'ajout de la date d'obsolescence (Date fin).

5.4.1 Exemple fichier TRE

L'exemple suivant représente le contenu de la nomenclature "TRE_R02-SecteurActivite".

Les lignes d'entête sont en rouge, les lignes du corps du fichier sont en bleu.

```
<OID>;<Type fichier>;<Nom fichier>;<Description>;<URL fichier>;<Date valid>;<Date fin>;<Date MàJ>
1.2.250.1.71.4.2.4;TRE;TRE_R02-SecteurActivite.tabs;Secteurs d'activité;#URL public#/TRE_R02-SecteursActivite.tabs;20130325082522;;20130325082522
<OID>;<Code>;<Libellé adapté>;<Libellé court>;<Libellé long>;<Date valid>;<Date fin>;<Date MàJ>
1.2.250.1.71.4.2.4;SA01;Etablissement Public de santé;Etab. Pub. Santé;Etablissement Public de santé;20070725150444;;20080228000000
1.2.250.1.71.4.2.4;SA03;Etablissement Privé PSPH;PSPH;Etab. Privé PSPH;20070725150444;;20080228000000
...
```

5.4.2 Exemple fichier JDV

L'exemple suivant représente le contenu de la nomenclature "JDV_J02-XdsHealthcareFacilityTypeCode-CISIS".

Les lignes d'entête sont en rouge, les lignes du corps du fichier sont en bleu.

```
<OID>;<Type fichier>;<Nom fichier>;<Description>;<URL fichier>;<Date valid>;<Date fin>;<Date MàJ>
1.2.250.1.213.1.1.5.3;JDV;JDV_J02-XdsHealthcareFacilityTypeCode-CISIS.tabs;XDS healthcareFacilityTypeCode – CI-SIS;#URL public#/JDV_J02-XdsHealthcareFacilityTypeCode-CISIS.tabs;
20130325082522;;20130325082522
<OID>;<Code>;<Libellé>
1.2.250.1.71.4.2.4;SA01;Etablissement Public de santé
1.2.250.1.71.4.2.4;SA03;Etablissement Privé PSPH
...
1.2.250.1.213.1.1.4.6;EXP_PATIENT;Expression personnelle du patient
```


5.5 Structure des fichiers contenant des tables d'association ASS

Les fichiers des tables d'association ASS sont d'abord constitués des trois lignes d'entête suivantes (voir Figure 6) :

- la première contient les descripteurs des attributs du fichier ;
- la seconde contient les attributs du fichier dans l'ordre des descripteurs spécifiés en ligne 1 ;
- la troisième contient les descripteurs (OID) des colonnes du corps du fichier.

Chaque application doit analyser les lignes 1 et 3 de l'entête avant d'interpréter les valeurs de la ligne 2 et des colonnes du corps du fichier.

<OID>;<OID>; etc. (au moins 2 OID)

Figure 6 : Entête : Contenu de la troisième ligne des fichiers ASS

La signification des colonnes du corps du fichier d'une table d'association est la suivante :

- **Code 1** : Obligatoire, un code de la TRE désignée par le 1^{er} OID ;
- **Code 2** : Obligatoire, un code de la TRE désignée par le 2^{ème} OID .

Les deux premiers codes sont obligatoires.

Les autres codes sont en fonction des spécifications des tables d'association.

- **Code 3** : Un code de la TRE désignée par le 3^{ème} OID ;
- **Etc.**

5.5.1 Exemple de fichier ASS

L'exemple suivant représente le contenu d'une table d'association (fictive) "ASS_Axx-SecteurActivite-TypeActivite-Profession".
Les deux lignes de l'entête sont en rouge. Les lignes des codes sont en bleu.

Règle d'interprétation : La table "ASS_Axx-SecteurActivite-TypeActivite-Profession" permet connaître toutes les combinaisons autorisées des codes des TRE suivantes :

colonne 1 :	"TRE_R02-SecteurActivite",	identifiée par l'OID 1.2.250.1.71.4.2.4
colonne 2 :	"TRE_R209-TypeActivite",	identifiée par l'OID 1.2.250.1.213.2.2
colonne 3 :	"TRE_G15-ProfessionSante",	identifiée par l'OID 1.2.250.1.71.1.2.7

```
<OID>;<Type fichier>;<Nom fichier>;<Description>;<URL fichier>;<Date valid>;<Date fin>;<Date MàJ>
1.2.250.1.71.1.2.7;ASS;ASS_Axx-SecteurActivite-TypeActivite-Profession.tabs;Association Secteur activité – Type activité – Profession;#URL public#/ASS_Axx-SecteurActivite-TypeActivite-Profession.tabs;20141008000000;;20141008000000
<1.2.250.1.71.4.2.4>;< 1.2.250.1.213.2.2 >;<1.2.250.1.71.4.2.7>
SA01;03;10 ( Etablissement public de santé Hospitalisation complète Médecin )
SA01;03;60 ( Etablissement public de santé Hospitalisation complète Infirmier )
SA03;08;10 ( Etablissement privé PSPH Bloc opératoire Médecin )
...
```

5.5.2 Exemple de fichier ASS, cas particulier d'un transcodage d'une TRE vers une autre TRE

L'exemple suivant représente le contenu de la table d'association "ASS_X02-TranscoSectActADELI-SectAct".
Les deux lignes de l'entête sont en rouge. Les lignes des codes sont en bleu.

Règle d'interprétation : La table "ASS_X02-TranscoSectActADELI-SectAct" permet le transcodage **unidirectionnel** des codes des secteurs d'activité ADELI de la "TRE_G19-SecteurActiviteADELI", identifiée par l'OID 1.2.250.1.71.1.2.23, vers des codes des secteurs d'activité RPPS de la "TRE_R02-SecteurActivite", identifiée par l'OID 1.2.250.1.71.4.2.4.
Pour chaque code ADELI présent dans la colonne 1 on trouve le code du secteur d'activité RPPS correspondant dans la colonne 2.

```
<OID>;<Type fichier>;<Nom fichier>;<Description>;<URL fichier>;<Date valid>;<Date fin>;<Date MàJ>
1.2.250.1.71.1.2.26;ASS;ASS_X02-TranscoSectActADELI-SectAct.tabs;Transco Secteur d'activité ADELI vers Secteur d'activité;#URL public#/ ASS_X02-TranscoSectActADELI-SectAct.tabs;20141008000000;;20141008000000
<1.2.250.1.71.1.2.18>;<1.2.250.1.71.4.2.4>
10;SA01 ( Etablissement public de santé Etablissement public de santé )
11;SA02 ( Hôpital militaire du Service de santé des armées Hôpital militaire du Service de santé des armées )
16;SA03 ( Etablissement privé PSPH Etablissement privé PSPH )
...
```

6 Annexe - Définition du jeu de caractères autorisés

La table présentée en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** contient les caractères autorisés pour enseigner les codes et leurs libellés au cas où ces derniers seraient à transmettre par les partenaires d'un échange.

Si cet échange est en XML, alors les cinq entités prédéfinies " & ' < > représentent des caractères spéciaux de syntaxe que tous les processeurs XML doivent prendre en compte.

Lorsque ces caractères sont présents dans un document XML, ils doivent être transformés en une chaîne de caractères de remplacement, afin de ne pas être interprétés comme des caractères de syntaxe XML.

Ces transformations sont les suivantes :

" devient **"**; & devient **&**; ' devient **'**; < devient **<**; > devient **>**;

Une autre technique est d'intégrer les données pouvant contenir ces caractères spéciaux dans une section CDATA.

ISO/CEI 8859-1																
	x0	x1	x2	x3	x4	x5	x6	x7	x8	x9	xA	xB	xC	xD	xE	xF
0x	caractères non supportés par ISO 8859-1															
1x	caractères non supportés par ISO 8859-1															
2x	<sp>	!	"	#	\$	%	&	'	()	*	+	,	-	.	/
3x	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	:	;	<	=	>	?
4x	@	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
5x	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	[\]	^	_
6x	`	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
7x	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	{		}	~	
8x	caractères non supportés par ISO 8859-1															
9x	caractères non supportés par ISO 8859-1															
Ax	<nbsp>	ı	ç	£	¤	¥	¦	§	¨	©	ª	«	¬	-	®	-
Bx	°	±	²	³	Ž	µ	¶	·	¸	¹	º	»	¼	½	¾	¿
Cx	À	Á	Â	Ã	Ä	Å	Æ	Ç	È	É	Ê	Ë	Ì	Í	Î	Ï
Dx	Ð	Ñ	Ò	Ó	Ô	Õ	Ö	×	Ø	Ù	Ú	Û	Ü	Ý	Þ	ß
Ex	à	á	â	ã	ä	å	æ	ç	è	é	ê	ë	ì	í	î	ï
Fx	ð	ñ	ò	ó	ô	õ	ö	÷	ø	ù	ú	û	ü	ý	þ	ÿ
	x0	x1	x2	x3	x4	x5	x6	x7	x8	x9	xA	xB	xC	xD	xE	xF

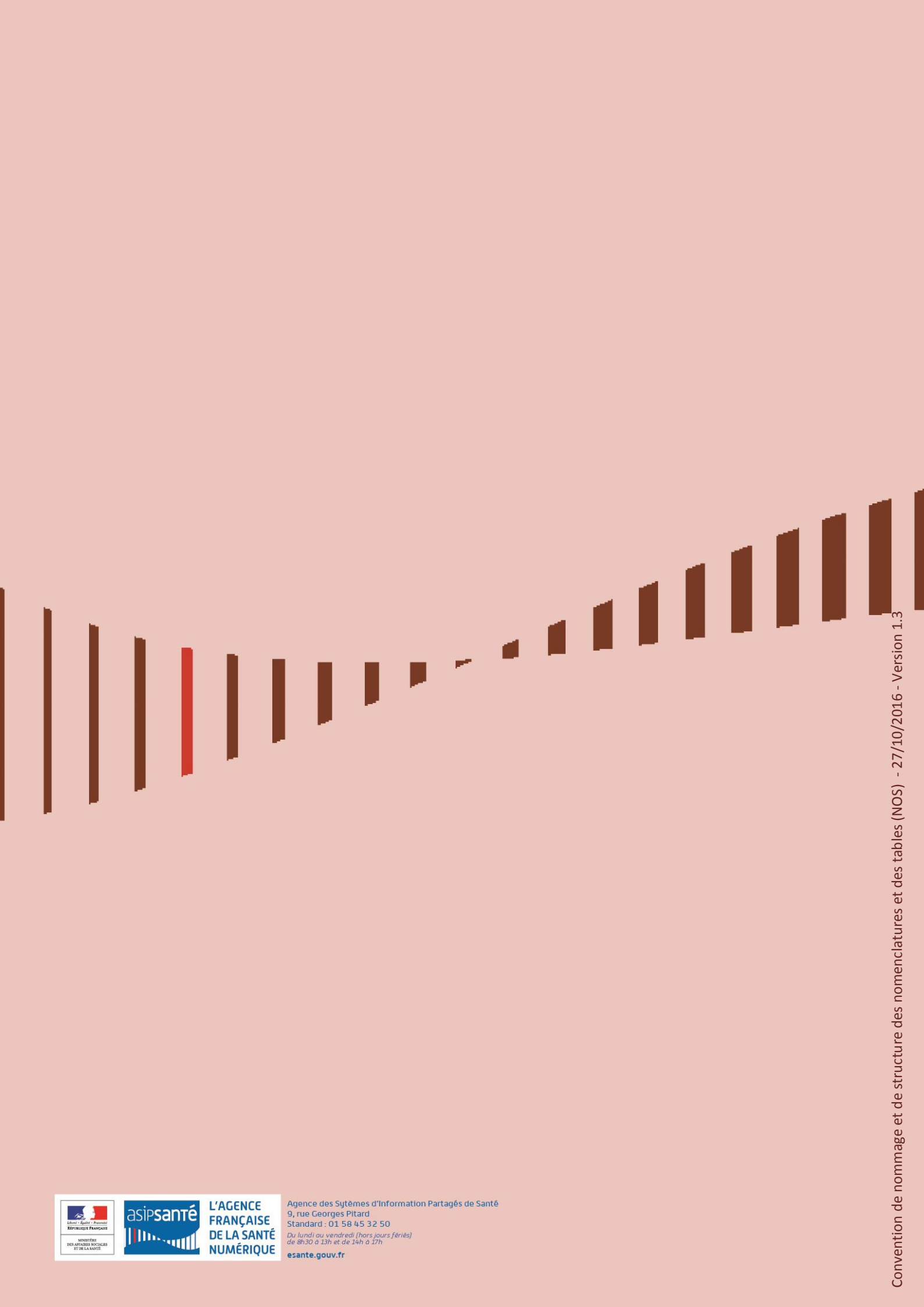
!	Caractère autorisé à la saisie.
"	Caractère autorisé à la saisie (nécessitant une transformation si utilisé en XML).
\$	Caractère interdit à la saisie, mais les applications doivent pouvoir les afficher.
§	Caractère interdit à la saisie, les applications peuvent les afficher ou les remplacer par des blancs.
¶	Caractère interdit à la saisie, les applications doivent afficher des blancs.

Attention : Le caractère "œ" n'existe pas dans ISO 859-1, à remplacer par "oe".

Figure 7 : Table des caractères autorisés

Attention :

Le standard ISO 8859-1 ne connaît pas le caractère « œ », ce caractère doit être remplacé par « oe ».



**L'AGENCE
FRANÇAISE
DE LA SANTÉ
NUMÉRIQUE**

Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé
9, rue Georges Pitard
Standard : 01 58 45 32 50
*Du lundi au vendredi (hors jours fériés)
de 8h30 à 13h et de 14h à 17h*
esante.gouv.fr